

La journée d'études « *Lycéen et après ? Etudiant... et après ?* », organisée par Droit au Savoir propose de **poser les nouveaux enjeux liés à la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap de plus de seize ans**, huit ans après la promulgation de la loi de 2005. Elle veut permettre les regards croisés en partant de l'expérience des jeunes en situation de handicap eux-mêmes et d'expériences de terrain, pour co-élaborer les réponses de demain.

Elle s'appuie en outre sur les deux débats qui ont traversé la communauté éducative ces derniers mois : la refondation de l'école et les assises de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Droit au Savoir y a porté l'enjeu de **l'augmentation du niveau de qualification des jeunes en situation de handicap, afin de faciliter leur future insertion sociale et professionnelle**. Abordé dans une logique de parcours, cet enjeu, place les jeunes en situation de handicap dans une perspective de progression aux étapes multiples et complexes, et d'autonomie.

Aujourd'hui, au-delà de la visée d'inclusion des jeunes en situation de handicap, cela n'est possible qu'avec **une complémentarité entre droit commun et droit spécifique à toutes les étapes** : orientation et réorientation, définition d'un projet de formation et d'insertion professionnelle, transitions au sein du secondaire et entre secondaire et supérieur, insertion professionnelle, stages, alternance, semestre à l'étranger, langues vivantes obligatoires.

Autant de sujets qui entrelacent toutes les spécificités de l'éducation, de l'orientation et de l'enseignement supérieur actuel.

L'objectif ainsi posé, la journée d'études s'attachera à apporter des réponses à deux questions, illustratives des interrogations en cours, et de l'existence de bonnes pratiques à modéliser.

*La première concerne **la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des jeunes en***

situation de handicap, élèves de lycées, apprentis en CFA, élèves d'ULIS en lycée général ou professionnel.

Le milieu ordinaire et les dispositifs adaptés ont amené ces jeunes aux portes du baccalauréat ou de l'enseignement supérieur. Dès lors, quelle éventuelle poursuite d'études ? Quelle reconnaissance de leurs acquis ? Comment répondre aux nouvelles attentes des jeunes et de leur famille ainsi créées ?

La seconde concerne l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap à la fin de leurs études

. La création des Bureaux d'Aide à l'Insertion Professionnelle des universités a entraîné la volonté de l'AGEFIPH d'arrêter de financer un dispositif spécifique d'accompagnement des jeunes en situation de handicap dans la recherche de stage, d'alternance, de jobs d'été et d'emploi. En l'absence d'alternative, ce choix d'arrêter un accompagnement spécifique nous interroge sur l'avenir. Comment faire pour que les étudiants en situation de handicap ne s'arrêtent aux portes de l'emploi ? Quels besoins de ces jeunes en situation de handicap ? Quelle place pour le droit commun ? Quels dispositifs spécifiques permettant un accompagnement individualisé ? Quelle égalité en fonction des études menées ? Quelles responsabilités des établissements autres que les universités ?